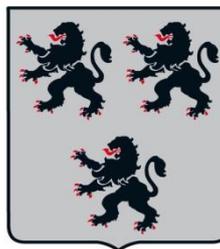

Débat d'orientations budgétaires 2019

Conseil Municipal
Du 10 décembre 2018

Ville de Roncq



Introduction

La présente note a été établie en application des articles L.2312-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoient la tenue d'un débat portant sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

Ce débat d'orientations budgétaires est un acte politique majeur et constitue une étape importante dans le cycle budgétaire d'une collectivité.

Il doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'analyse rétrospective et prospective.

C'est dans cette optique, alors que la loi de programmation 2018-2022 impose aux 322 (1) collectivités les plus importantes, une augmentation maîtrisée de leurs dépenses de fonctionnement de l'ordre de 1,2 %/an en moyenne permettant ainsi de réduire la dépense publique de 13 Md€ à l'horizon 2022, la Ville de Roncq a décidé de s'inscrire dans cette trajectoire dès 2019 alors que rien ne l'y oblige.

En effet, si pour l'instant cette contrainte ne concerne « que » les collectivités les plus importantes, il n'en demeure pas moins, qu'il n'est pas exclu qu'à plus ou moins court terme, cette règle soit étendue à toutes les Administrations Publiques Locales (APUL).

Le Projet de loi de finances 2019 actuellement en cours de débats parlementaires, ne comprend pas de nouveauté majeure en matière de finances et de fiscalité locales, la grande réforme des finances locales se « jouera » début 2019 dans un projet de loi spécifique.

Le Premier Ministre a confirmé qu'en matière de réforme fiscale, les travaux devraient débuter dès ce mois de décembre. Le dispositif de remplacement de la taxe d'habitation devrait être voté à l'été 2019 avec la volonté de consolider le pouvoir fiscal des Maires et de compenser la taxe d'habitation à l'€ près.

Avant d'aborder les orientations budgétaires pressenties pour les trois prochaines années, il nous apparaît nécessaire de rappeler un certain nombre d'indicateurs reflétant le contexte macro-économique national.

(1) sur les 322 collectivités identifiées, 228 ont signé avec l'Etat un contrat de maîtrise des dépenses publiques

I – CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE ET FINANCIER

Les prévisions de croissance, que nous qualifierons de croissance molle, devraient être de l'ordre de 1,6 % en 2018 et 2019, 1,7 % en 2020 et 2021 et de 1,8 % en 2022. Pour mémoire, elle était de 2,3 % en 2017 (contre 1,1 % en 2016).

Le PLF 2019 prévoit un déficit public de 2,6 % en 2018 (identique à 2017) mais en augmentation par rapport aux prévisions initiales de 2,3 %.

Trajectoire de réduction du solde public

(en % du PIB)

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Solde public	-2,6	-2,8	-3	-1,5	-0,9	0,2

La remontée de l'inflation pourrait être un frein au taux de croissance intérieure. La France fait face à une poussée inflationniste de l'ordre de 1,9 % en 2018, 1,7 % en 2019 et 1,8 % en 2020.

Concernant les taux d'intérêt, ceux-ci devraient se maintenir à un faible niveau pour les contrats de courte durée. Par contre, il semblerait que le taux relatif aux contrats longs soit appelé à augmenter (de 1,4 % en 2018 à 2,15 %) dû au changement de politique de la Banque Centrale Européenne (BCE). Il nous faut cependant prendre ces éléments avec prudence dès lors où ces taux très bas perdurent depuis la crise de 2008.

La dette publique continue à augmenter, elle s'établit à plus de 2 320 Md€ et représente 98,6 % du Produit Intérieur Brut (PIB). Le gouvernement prévoit une baisse de 6 points à l'horizon 2022, ce qui semble très optimiste.

II – LES PRINCIPALES MESURES ISSUES DU PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) 2019 CONCERNANT LES COLLECTIVITES

Le gouvernement s'est engagé à ce qu'il y ait stabilité des concours financiers aux collectivités et même une très légère hausse par rapport à 2018 (+100 Millions d'€) :

a) Stabilité de la dotation globale de fonctionnement (DGF) fixé à 26,9 Md€, montant identique à celui de 2018. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses en tenant compte du renforcement de la **péréquation entre collectivités du bloc communal (180 Millions d'€) en faveur des collectivités les plus fragiles** par la hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

Pour mémoire, la Ville de Roncq n'est éligible à la DSU depuis 2017.

b) Stabilité également pour les dotations de soutien à l'investissement réparties entre la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) soit 1 Milliard d'€, 570 Millions pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et 150 Millions pour la politique de la ville (DPV).

c) Devenir de la fiscalité locale avec la suppression de la taxe d'habitation (TH) pour l'ensemble des foyers assujettis à cette taxe en 2021. Le gouvernement s'est engagé à compenser à l'euro près, la perte des recettes des collectivités locales via un mécanisme de dégrèvement, au moins jusqu'en 2020, ce qui met les collectivités dans une situation de forte insécurité financière, sans compter la perte de marge de manœuvre fiscale.

A ce jour, les collectivités ne disposent que des pistes de réflexion dévoilées via le rapport de la mission Richard-Bur laissant présager un transfert total ou partiel de la TFPB départementale (taxe foncière des propriétés bâties) aux communes et EPCI ou aux seules communes complété par une fraction d'un impôt national (type TVA mais avec perte du pouvoir de taux).

A tous ces éléments, nous pouvons rajouter :

1 – *l'impact du protocole Parcours, Carrières et Rémunérations (PPCR) suspendu en 2018 et réactivé en 2019*

2 – *le programme de suppression des micro-taxes à « faible rendement », le gouvernement a abandonné le projet de supprimer la taxe sur les pylônes électriques dont bénéficient les communes – Concernant la Ville de Roncq cette taxe est de +/- 10 000 €.*

3 – *l'automatisation du FCTVA prévue à compter de l'exercice 2019 (loi de finances 2018) reportée à 2020 pour des raisons techniques*

La Ville de Roncq mène depuis plusieurs années une gestion rigoureuse de ses finances publiques de par la maîtrise de ses charges de fonctionnement.

Au terme de ce mandat (2014-2020), elle aura réalisé près de 23 Millions d'investissement au travers de programmes de travaux conséquents pour une ville de notre strate (bâtiments municipaux, scolaires, sportifs) et équipements divers à destination de tous les publics. Elle aura eu à cœur également de valoriser ses espaces verts (allées du parc Vansteenkiste, boucle des deux clochers, jardin de la Femme Assise).

Devant l'incertitude qui pèse sur l'ensemble des collectivités locales au regard des orientations et décisions prises par les différents gouvernements qui se succèdent et devant la lente érosion de nos financements publics, il nous faut faire preuve de la plus grande prudence dans la construction de nos budgets pour les prochaines années dans la mise en œuvre de nos politiques publiques.

Avant de présenter les orientations budgétaires pour la période allant de 2019 à 2021, nous souhaitons faire un point d'étape relatif à la période 2014 à 2017.

III – ANALYSE RETROSPECTIVE DETAILLEE – ELEMENTS ISSUS DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2014 A 2017

<i>CHAPITRE</i>	<i>LIBELLES</i>	<i>CA 2014</i>	<i>CA 2015</i>	<i>CA 2016</i>	<i>CA 2017</i>
73111 - atténuation 014	contributions directes	6 813 513	7 093 564	7 105 241	7 137 475
73 -lign2 -	autres impôts et taxes	4 513 267	4 711 547	4 655 758	4 702 929
7411+74123+74127 (DF/DSU/DNP)	dotation globale de fonctionnement	2 644 539	2 333 973	1 989 744	1 797 700
74-ligne4	autres dotations, subventions et particip.	1 421 957	1 271 045	929 618	1 328 596
70	produits des services et du domaine	1 148 484	990 576	1 117 166	1 075 838
75+042 (op d'ordre transfert à c/2008)	autres recettes	127 753	117 213	110 120	81 147
	PRODUITS DE GESTION	16 669 513	16 517 918	15 907 647	16 123 685
012-en 013 : 6419-6459-6489 (charges - rbt SS...)	charges de personnel	7 254 954	7 121 996	7 169 287	6 946 435
011-6096 (charges - remises...)	charges à caractère général	4 640 544	4 918 566	4 546 213	4 470 793
657...	subventions	1 714 850	1 422 696	1 343 566	1 200 222
6558	subventions écoles privées	484 792	506 526	462 704	433 147
65-ligne 12 (autres - subv)	autres charges	233 238	207 979	188 297	185 983
	CHARGES DE GESTION	14 328 378	14 177 763	13 710 067	13 236 580
	EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT	2 341 135	2 340 155	2 197 580	2 887 105
79	transferts de charges	0	0	0	0
76	produits financiers	0	0	0	0
66-ligne 20	charges financières	0	0	0	0
66111+66112	intérêts des emprunts	118 467	98 877	89 227	79 411
77	produits exceptionnels	66 970	157 984	1 145 689	192 456
67+675+6761	charges exceptionnelles	16 747	73 171	330 921	43 908
68..	dotation aux amortissements et provis°.	792 247	833 308	870 712	870 202
78	reprises sur amortissements et provis°.	0	0	0	0
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1 480 644	1 492 783	2 052 409	2 086 040
résultat fonctionnement+ dotation amortissement - reprise amortissement	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	2 272 891	2 326 091	2 923 121	2 956 242
16	amortissement du capital de la dette	499 052	503 115	507 348	511 757
capacité brute - remboursement du capital	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE	1 773 839	1 822 976	2 415 773	2 444 485

Quelques commentaires :

Concernant les recettes réelles de fonctionnement (RRF), la fiscalité est peu dynamique entre 2014 et 2017 dès lors que les bases d'imposition n'ont pas été revalorisées depuis 1970 (hors coefficient d'actualisation). Par ailleurs la Ville se voit appliquer des pénalités pour manque de logements sociaux depuis 2017, ces pénalités viennent en déduction du produit fiscal.

Les autres impôts et taxes sont portés notamment par le dynamisme des droits de mutation.

	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018*
Droits de mutation (compte 7381)	460 121 €	628 345 €	534 774 €	669 668 €	584 000 €

Encaissements au 30/11/2018

La baisse la plus sensible a trait à la Dotation Globale de fonctionnement. En années cumulées entre 2014 et 2020, la perte pour la Ville atteint le montant de **4,4 Millions d'€**.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PREVISIONS basées sur DGF perçue en 2014	2 644 539 €	2 644 539 €	2 644 539 €	2 644 539 €	2 644 539 €	2 644 539 €	2 644 539 €
DGF PERCUE	2 644 539 €	2 333 937 €	1 989 744 €	1 796 195 €	1 763 608 €	1 763 608 €	1 763 608 €
DELTA	0 €	310 602 €	654 795 €	848 344 €	880 931 €	880 931 €	880 931 €
PERTE CUMULEE	0 €	310 602 €	965 397 €	1 813 741 €	2 694 672 €	3 575 603 €	4 456 534 €

Pour ce qui relève des **dépenses réelles de fonctionnement (DRF)**, la baisse totale constatée entre 2014 et 2017 s'élève à 1 Million d'€ et concerne chaque chapitre de dépenses, ce qui permet de dégager un excédent brut de fonctionnement de 2,8 Millions (dont 370 K€ de rattrapage CEJ de 2016).

Le faible taux de charges financières ne vient pas grever notre capacité d'autofinancement nette, ce qui nous donne des marges de manœuvre non négligeables pour nos investissements.

RECAPITULATIF

LIBELLES	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
PRODUITS DE GESTION	16 669 513	16 517 918	15 907 647	16 123 685
CHARGES DE GESTION	14 328 378	14 177 763	13 710 067	13 236 580
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT	2 341 135	2 340 155	2 197 580	2 887 105
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (déduction des charges financières et amortissement)	1 480 644	1 492 783	2 052 409	2 086 040
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	2 272 891	2 326 091	2 923 121	2 956 242
Amortissement du capital de la dette	499 052	503 115	507 348	511 757
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE	1 773 839	1 822 976	2 415 773	2 444 485

IV – ORIENTATIONS BUDGETAIRES DETAILLEES POUR LA PERIODE TRIENNALE 2019-2021

1 – Section de Fonctionnement -

1.1 - Evolution des recettes réelles de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLES	BP 2019	BP 2020	BP 2021
73111 – atténuation 014	contributions directes	7 400 000	7 350 000	7 400 000
73 –lign2 -	autres impôts et taxes	4 856 400	4 950 000	4 950 000
7411+74123+74127 (DF/DSU/DNP)	dotation globale de fonctionnement	1 701 000	1 650 000	1 650 000
74-ligne4	autres dotations, subventions et participations	852 500	860 000	860 000
70	produits des services et du domaine	983 200	1 000 000	1 050 000
75+042 (op d'ordr transfert à c/2008)	autres recettes	100 300	100 300	100 300
	PRODUITS DE GESTION	15 893 400	15 910 300	16 010 300

Elles s'articulent autour de plusieurs axes :

⇒ La fiscalité directe avec la stabilité des taux inchangés depuis 2002

Taxes	Taux
Taxe d'habitation	32,12
Taxe foncière (bâti)	31,02
Taxe foncière (non bâti)	52,39

La revalorisation des bases s'appuie depuis la Loi de Finances 2016 sur l'inflation constatée en fin d'année. Pour 2018, le coefficient d'actualisation est de 1,6 %.

Taxes	Bases prévisionnelles 2019 (en €) majorées de l'inflation (1,6 %)
Taxe habitation	9 930 000
Taxe foncière (bâti)	13 394 000
Taxe foncière (non bâti)	88 900

Ces bases reprennent les bases notifiées en 2018 majorées du taux d'inflation minimum de 1,6 %. Ne sont pas intégrés en l'état les nouveaux logements livrés fin 2018

⇒ les concours financiers en provenance de l'Etat au travers de la Dotation globale de fonctionnement composée de la dotation forfaitaire, la DSU et la DNP. A compter de 2020, la Ville ne percevra plus rien au titre de la DSU.

⇒ Au-delà des recettes en provenance de la fiscalité locale, le produit des droits de mutation est toujours dynamique, il s'agit d'un marqueur important puisqu'il démontre l'attractivité de notre territoire :

	Réalisé 2017	Réalisé 2018*	Prévisions 2019	Prévisions 2020	Prévisions 2021
Droits de mutation (compte 7381)	669 668 €	584 000 €	550 000 €	550 000 €	550 000 €

*Encaissements au 30/11/2018

⇒ La taxe locale sur l'électricité reste constante soit +/- 250 K€.

⇒ L'enveloppe relative au fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) de l'ordre de 180 K€

⇒ la taxe locale sur la publicité extérieure avec une estimation basse de l'ordre de 200 K€ et haute de 300 K€. La recette attendue devrait être en nette hausse par rapport aux années antérieures (à peine 10 K€).

⇒ la participation de la Caisse d'Allocations Familiales estimée par le service gestionnaire à 400 K€.

⇒ Enfin, les produits des services sont estimés à hauteur de +/- 1 000 K€ (recettes cantines, centres aérés, activités périscolaires, entrées piscine)

1.2 - Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Conformément à notre propos introductif, la Ville s'est inscrite dans la règle de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement plafonnée en moyenne +/- 1,2 %/ an tous chapitres confondus.

Cela concerne l'ensemble des postes de dépenses repris ci-après (hors chapitre 66 et 67).

CHAPITRE	LIBELLES	BP 2019	BP 2020	BP 2021
012	charges de personnel	7 100 000	7 100 000	7 150 000
011	charges à caractère général	4 700 000	4 850 000	4 950 000
657...	subventions	1 150 000	1 170 000	1 180 000
6558	subventions écoles privées	490 000	495 000	500 000
65	autres charges	205 000	205 000	205 000
	CHARGES DE GESTION COURANTES	13 645 000	13 820 000	13 985 000

Parmi les principales charges de fonctionnement, on retrouve notamment :

→ **les charges de personnel (012)** – Ce chapitre fait l'objet d'une présentation détaillée conformément à la Loi du 7 août 2015 (loi NOTRe).

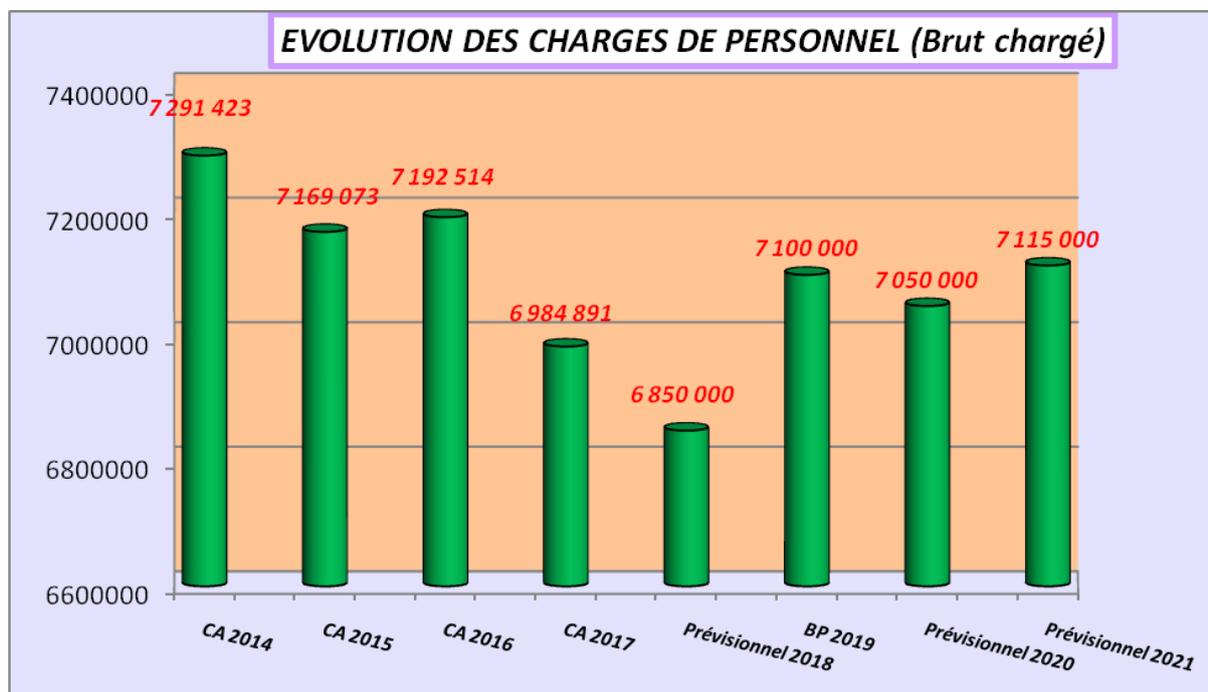
Il reprend notamment la structure des effectifs (par catégorie et par sexe), les rémunérations brutes chargées, les différents éléments de la rémunération, l'évolution des effectifs.

A - Structure des effectifs par catégorie et par sexe comptabilisés au 31/12/2017

	CATEGORIE PROFESSIONNELLE					
	A		B		C	
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME
TITULAIRES	6		30		107	
dont	3	3	13	17	32	75
	A		B		C	
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME
CONTRACTUELS	1		13		41	
dont	1	0	9	4	9	32
	A		B		C	
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME
DROIT PRIVE / ACTIVITE ACCESSOIRE	3		2		7	
dont	1	2	2	0	4	3
TOTAL	10		45		155	
dont	5	5	24	21	45	110

En 2018, près de 65 % des effectifs municipaux sont des femmes.
50 % des agents de catégorie A sont des femmes, 46,67 % en catégorie B et 70,97 % en catégorie C.

B – Charges de personnel (rémunérations + charges patronales)



En 2017, les charges de personnel représentaient près de 48,65 % des dépenses de fonctionnement.

Malgré la mise en œuvre, au 1^{er} janvier 2017, du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) applicable à certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale, du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), les charges de personnel diminuent de 2,88 % en 2017. Cette baisse résulte notamment du départ d'agents : retraite, non renouvellement de contrats, mutations....

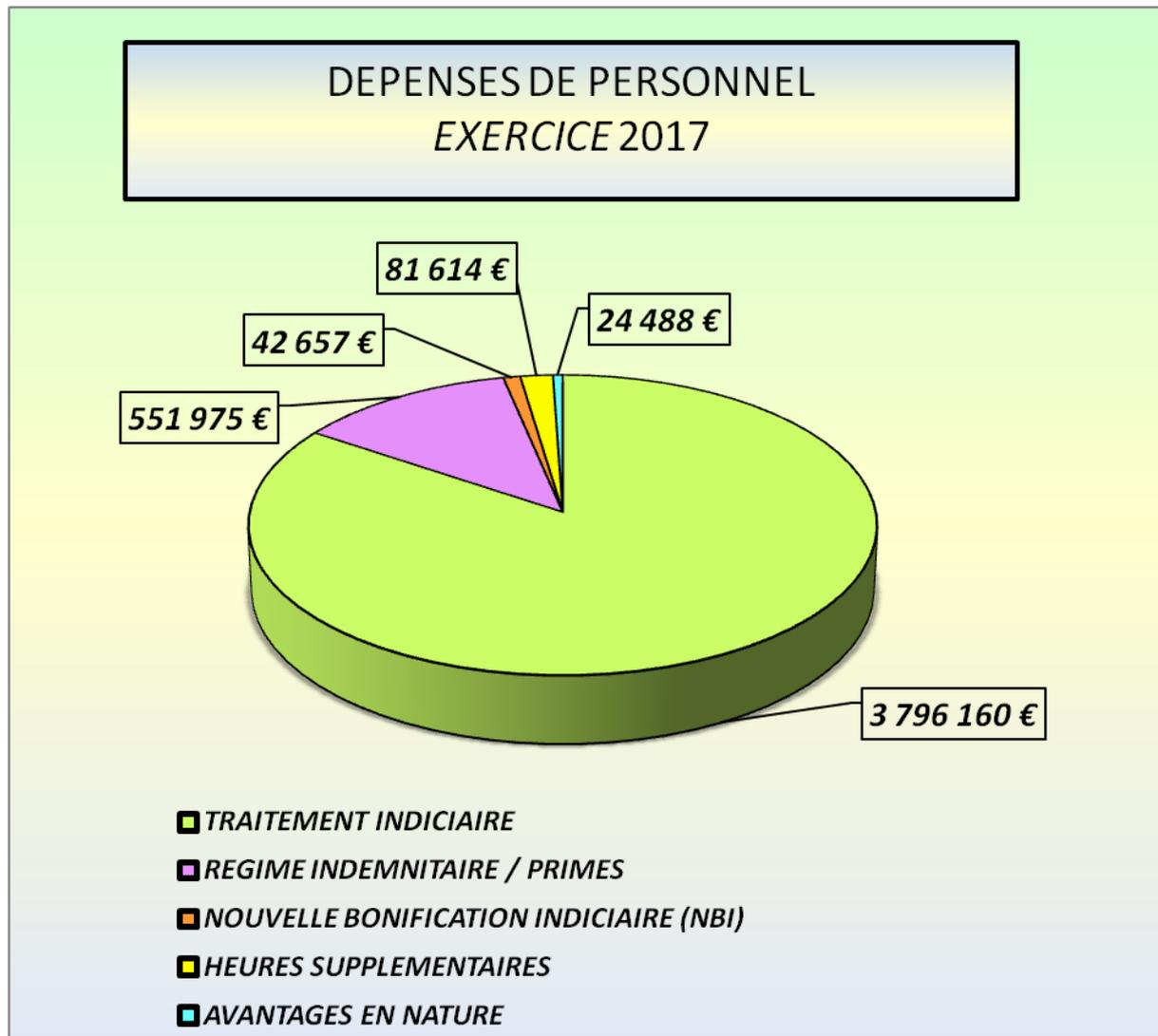
L'application du PPCR étant suspendu pour l'année 2018, il n'y aura pas de revalorisation des indices de rémunération.

Les prévisions budgétaires pour l'année 2019 tiennent donc compte de la reprise du PPCR, du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), de l'augmentation des cotisations vieillesse (CNRACL et l'IRCANTEC).

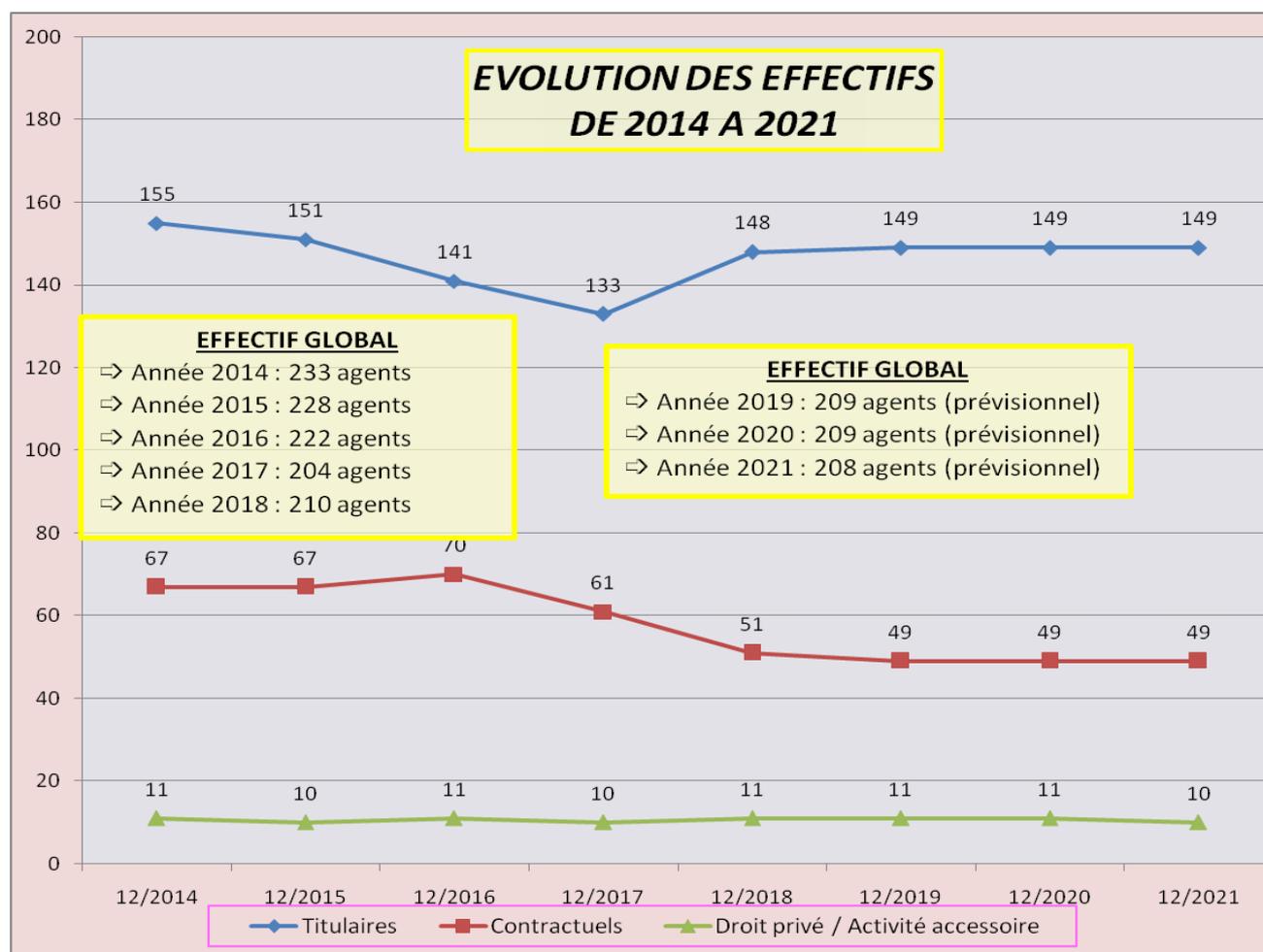
Il y aura peu de départs à la retraite en 2019. Deux postes sont créés en 2019 : Un Directeur de Cabinet et un poste en activités accessoires pour la recherche de subventionnements publics et privés.

C - Répartition par élément de rémunération (hors charges patronales) – CA 2017

Eléments de la rémunération	Montant en €	%
Traitements indiciaires	3 796 160	84,24
Régimes indemnitaires	551 975	12,27
Bonifications indiciaires	42 657	1,81
Heures supplémentaires	81 614	0,95
Avantages en nature	24 488	0,54
TOTAL	4 496 894	100,00



D – Evolution des effectifs de 2014 à 2021



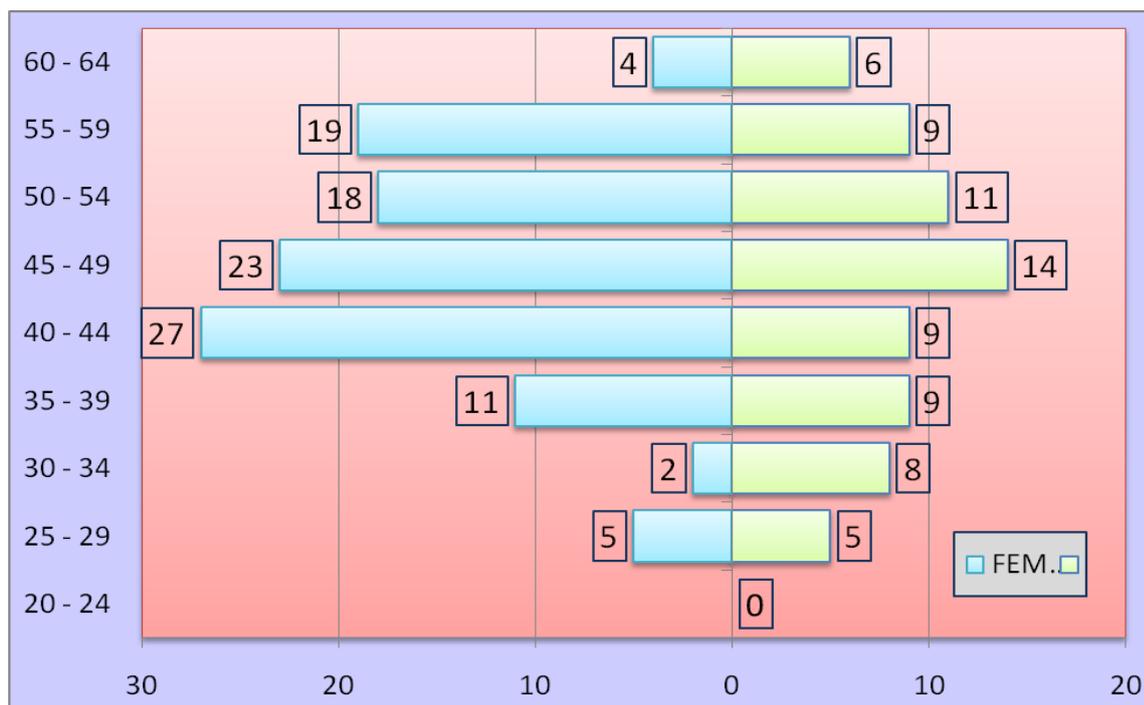
En 2016, les effectifs passent de 222 agents à 204 agents en 2017. Cette baisse est due à des départs d'agents (retraite, mutations...).

Par contre, on constate une légère hausse des effectifs en 2018 avec le recrutement de plusieurs apprentis. Les effectifs de la Police municipale ont été renforcés avec le recrutement de 3 gardiens de police municipale et un ASVP.

Les effectifs prévisionnels pour les années 2019 à 2021 devraient se stabiliser. Les départs à la retraite d'agents ayant des compétences particulières laisseront place à de nouveaux recrutements.

Comme c'est le cas depuis quelques années, la Ville s'efforcera de poursuivre ses objectifs de maîtrise des effectifs en optimisant le fonctionnement des services notamment dans le cadre de la mutualisation des moyens. La gestion des ressources humaines continuera de s'exercer dans un cadre budgétaire très rigoureux. Le recrutement de personnel ne sera prévu que dans le cadre d'activités nécessitant des compétences très spécifiques.

REPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE



Au cours des prochaines années, la Ville sera confrontée à renouveler une partie de son personnel situé tout particulièrement dans la tranche d'âge des 55-59 ans. Le remplacement ne sera pas systématique et doit être analysé en fonction de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

→ les charges à caractère général (011)

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2019	BP 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	4 700 000	4 850 000	4 950 000

Cela concerne le fonctionnement même des services publics, on notera les principales dépenses :

- Les fluides (eau, gaz, électricité) : +/- 700 K€
- Les dépenses liées au scolaire : 975 K€ (dont 780 K€ pour les activités extra-scolaires)
- L'entretien de l'ensemble de nos bâtiments municipaux (entretien courant) : 620 K€
- La gestion de nos espaces publics : 470 K€
- Les activités liées aux fêtes et cérémonies : 200 K€ (14 juillet, fête de Noël, commémorations ...)
- Les dépenses liées aux activités sportives (scolaires et extra scolaires) : +/- 85 K€
- Les dépenses d'ordre informatique (logiciels en augmentation croissante, portail famille, numérisation et informatisation des services au public +/- 235 K€

A elles seules, ces dépenses représentent près de 70 % de l'enveloppe globale.

→ **les autres charges de gestion courante (65)**

CHAPITRE	LIBELLE	Prévisions 2019	Prévisions 2020	Prévisions 2021
65	Autres charges de gestion courante	1 845	1 870	1 885

Ces charges intègrent entre autres :

- les indemnités et cotisations des indemnités des élus
- La participation obligatoire aux écoles privées (en application de la convention 2016/2020)
- Le mandatement dédié à la Petite Enfance (SCIC KALEIDE-COSP)
- La subvention affectée au CCAS –
- Les subventions aux associations
- Autres charges diverses telles que l'enveloppe consacrée au forfait intercommunal (184 €/enfant)

Concernant plus particulièrement les associations, de nouvelles conventions devraient être renouvelées pour 2019 et 2020, prolongeant le partenariat entre la Ville et chaque association.

De même, nous avons à cœur de rappeler à nouveau l'aide en nature non négligeable apportée chaque année à travers l'entretien et la réparation de l'ensemble des locaux et des matériels, la prise en charge des fluides, le nettoyage des locaux par une société privée, le prêt de matériels et de salles. Cette valorisation est estimée à +/- 1 M€ en moyenne chaque année et pèse dans les finances publiques de la Ville.

→ **les charges financières (66)**

Le tableau ci-après ne reprend que les charges financières des contrats en cours.

CHAPITRE	LIBELLE	Prévisions 2019	Prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023
66	Charges financières	60 000	45 000	35 000	22 000	12 000

Le tableau de synthèse repris ci-après reprend de manière globale l'ensemble des éléments développés précédemment et trace une trajectoire de dépenses et de recettes pour les trois prochains exercices

<i>LIBELLES</i>	<i>PREVISIONS 2019</i>	<i>PREVISIONS 2020</i>	<i>PREVISIONS 2021</i>
PRODUITS DE GESTION	15 893 400	15 910 300	16 010 300
CHARGES DE GESTION	13 645 000	13 820 000	13 985 000
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT	2 248 400	2 090 300	2 025 300

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (après déduction des intérêts d'emprunt et des amortissements)	1 325 400	1 180 300	1 130 300
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	2 175 400	2 030 300	1 980 300
Amortissement du capital de la dette	525 000	530 000	445 000
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE	1 650 400	1 500 300	1 535 300

STRUCTURE DE LA DETTE DE LA VILLE

Le capital restant dû à la date du 31 décembre 2018 est de **2,916 Millions €** soit une dette par habitant de 211 €/habitant (selon population fiche individuelle DGF 2018) contre 895 €/habitant pour la moyenne de la strate (CA 2017)

La Ville détient 7 emprunts, dont 5 à taux fixe et 2 à taux variable (euribor 3 mois).

STRUCTURE DE LA DETTE RELATIVE AU EMPRUNTS GARANTIS

Bénéficiaires	Objet de l'emprunt garanti
AFTE	Agrandissement et réhabilitation de l'Ecole St François (deux emprunts) Travaux de remise aux normes de l'Ecole St Roch
Société HLM NOTRE LOGIS	Construction de surfaces commerciales rue des Arts
Société HLM LOGICIL	Résidences pour personnes âgées (deux emprunts)

Le capital restant dû sur l'ensemble de ces emprunts à la date du 31 décembre 2018 sera de **991 K€**, réparti entre 4 emprunts à taux fixe et 2 à taux variable.

2 – Section d'investissement

2.1 – Plan Pluriannuel d'Investissement – période 2019-2021

	Travaux d'investissement (net de subvention)	2019-2021	2019	2020	2021
Ajustement PPI	Frais d'Etudes et d'insertion (Enveloppe prévisionnelle)	80	20	30	30
	Pôle de Ressources (fin opération) - Démarrage en 2018 (RECETTE ALLOUEE 1,1 M€ (MEL et DSIL vient en déduction du montant des dépenses))	3 650	3 650	0	0
	Rénovation Ecole Marie Curie	320	120	200	0
	Travaux (huisseries) - Ecole Brel	205	0	205	0
	Travaux ACCESSIBILITE (ADAP) Salle STELANDRE	100	100	0	0
	Vidéo surveillance (phase 3)	150	50	50	50
	Rénovation Centre Culturel (y compris accessibilité)	1 000	0	500	500
	Travaux Salle Joël BATS	165	165	0	0
	Rénovation éclairage public – nouveau contrat d'exploitation à c/2019 (DUREE TOTALE 12 ANS) - Dépense en F (AMO) et I pour les travaux	240	80	80	80
	Contrat exploitation Chauffage à c/2019 - Durée du contrat : 5 ans. Dépense en F pour l'AMO et en I pour les travaux	180	60	60	60
	Contrat d'exploitation de la piscine - Durée 8 ans (avril 2015 à avril 2023)	54	18	18	18
	Travaux Eglise St Roch (1ère phase)	70	70	0	0
	Enfouissement des réseaux (montant total +/- 700 K€ - Inscription de 95 K€ en 2018)	600	200	200	200
	Schéma informatique	432	140	152	140
	Renouvellement des jeux extérieurs Parc VANSTEENKISTE (en deux phases 2019 et 2020) -	150	75	75	0
	Renouvellement matériel (voir services)	529	177	180	172
	Menus travaux divers (changements stores, radar pédagogique rue des Arts, moteur tintement Eglise St Piat)	25	25	0	0
	Achat d'arbres divers	45	15	15	15
	Aménagement divers espaces verts publics (clôtures...)	45	15	15	15
	Divers (subvention équipement mutualisation TG)	60	20	20	20
Dépenses imprévues	500	100	200	200	
TOTAL	8 600	5 100	2 000	1 500	

2.2 – les recettes d'investissement pour cette même période

OPERATIONS RECURRENTES		TOTAL 2019/2021	BP 2019	BP 2020	BP 2021
RECETTES	EMPRUNTS	800	1 400	-300	-300
	AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE PREVISIONNEL	4 500	1 500	1 500	1 500
	FCTVA TVX COURANT	1 800	700	800	300
	SOUS TOTAL	7 100	3 600	2 000	1 500
	CESSIONS IMMOBILIERES :				
	377 RUE DE LILLE	1 500	1 500	0	0
	SOUS TOTAL	1 500	1 500	0	0
TOTAL	8 600	5 100	2 000	1 500	
DEPENSES	PPIF ajusté	8 600	5 100	2 000	1 500

Les recettes d'investissement regroupent plusieurs éléments repris ci-dessus :

- FCTVA perçu en fonction des dépenses réalisées année N-1
- Subventions susceptibles d'être allouées (MEL, DETR ...) – Attribution par la MEL d'une subvention de 1 Million d'€ pour le Pôle de ressources, ainsi que 100 K€ dans le cadre de Dotation de solidarité pour l'Investissement local (DSIL)
- Cessions immobilières (377 rue de Lille : 1,5 Million €)
- Transfert de la créance numéricable du SIVU Vecteur Roubaix-Tourcoing (dissolution du Syndicat en 2013) - montant de la créance totale 224 363 € échelonnée de 2016 à 2022)

Nous arrivons, mes Chers Collègues, au terme de cette présentation et vous remercions pour votre attention.

Sans faire de politique politicienne, ce lieu n'étant pas fait pour cela, force est de constater que la société française se fragmente de plus en plus et connaît des heures difficiles. Le rôle d'une commune est bien évidemment de gérer de manière parcimonieuse l'argent public mais son rôle est aussi de répondre aux attentes et aux aspirations de l'ensemble de sa population. Cela passe par une écoute attentive des élus, des personnels municipaux mais également par la mise en place de politiques publiques appelées à s'adapter et à se renouveler sans cesse.

Le débat est ouvert.

Fait le 3 décembre 2018